



3^{ème} COURSE DE COTE VHC DE FRETEVAL

Règlement particulier

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE A.C.O. PERCHE VAL DE LOIRE organise les **6 et 7 Juillet 2019** en qualité d'organisateur administratif, avec le concours de l' **ECURIE 41** organisateur technique, sous le patronage de la **FEDERATION FRANCAISE DE SPORT AUTOMOBILE**, une compétition automobile de véhicules historiques de compétition dénommée :

3^{ème} COURSE DE COTE VHC DE FRETEVAL

Cette épreuve compte pour :

- Le Challenge des pilotes de l'Ecurie 41 2019

Le présent règlement a été validé et enregistré par la Ligue du Sport Automobile Centre Val de Loire sous le n° R012/2019 en date du 19/03/2019, visa F.F.S.A. n° 222 du 19/03/2019.

Organisateur technique

Nom : Ecurie 41

Adresse : 154 route Nationale Clénord 41250 MONT PRES CHAMBORD

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'évènement prévu et notamment le titre 1^o des prescriptions générales édictées par la FFSA.

ARTICLE 1P. ORGANISATION DE LA COURSE

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.GUILLIER Gilles	Licence n°2504/1507
Commissaires Sportif	M.BOULBEN Chantal	Licence n°6530/1504
	M.BRISSET Jean Yves	Licence n°3244/1504
Directeur de Course	M.FAUVEL Serge	Licence n°2517/1507
Directeur de Course Adjoint	M.EDOUARD Gérard	Licence n°2211/1507

Commissaire Technique responsable	M.DESBAIT Patrick	Licence n°9740/1503
Commissaires Techniques adjoints	M.SANTOS Manuel M.LEFORT Daniel	Licence n°16264/1503 Licence n°6085/1201
Médecin responsable	M.LECOINTE Paul	
Chargé de la mise en place des moyens	M.ARNOULD Olivier	Licence n°196114/1507
Chargés des relations avec les concurrents (CS)	M.DUMOND Rémy M.BOULBEN Patrick	Licence n°3808/1507 Licence n°6562/1504
Juge de fait	M.PETRUS Alain	Licence n°16477/1507
Chargé des Commissaires de route	M.PRUDHOMME	Licence n°158182/1507
Chronométrateur	M.LANGLAIS Michel	Licence n°189630/1110

1.2P. HORAIRES

Clôture des engagements le 2 juillet 2019 à minuit

Publication de la liste des engagés le 4 juillet 2019

Vérifications administratives :

le 6 juillet 2019 de 15 h à 18h30

le 7 juillet 2019 de 7h30 à 9h30

Vérifications techniques :

le 6 juillet 2019 de 15h15 à 18h45

le 7 juillet 2019 de 7h45 à 9h45

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais le 7 juillet à 10h

Briefing des commissaires le 7 juillet 2019 à 7h30, salle de la Fonderie à FRETEVAL

Essais non chronométrés le 7 juillet 2019 de 8h30 à 10h

Essais chronométrés le 7 juillet 2019 de 10h15 à 12h15

Briefing des pilotes sous forme écrite, distribué lors des vérifications administratives contre émarginement

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course le 7 juillet 2019 à 13h15

Course

- 1^{ère} montée le 7 juillet 2019 à partir de 13h30
- 2^{ème} montée le 7 juillet 2019 à partir de 15h20
- 3^{ème} montée le 7 juillet 2019 à partir de 17h10

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé

Podium / Remise des prix le 7 juillet 2019 30 minutes minimum après l'affichage des résultats définitifs.

Les concurrents pourront retirer le Palmarès à l'issue de la remise des coupes qui aura lieu salle de la Fonderie de FRETEVAL.

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs :

Réunion 1 : le 7 juillet 2019 à 8h00, salle de l'horloge à FRETEVAL

Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives :

le 6 juillet 2019 de 15 h à 18h30

le 7 juillet 2019 de 7h30 à 9h30

Elles auront lieu salle de l'horloge à FRETEVAL

Vérifications techniques :

le 6 juillet 2019 de 15h15 à 18h45

le 7 juillet 2019 de 7h45 à 9h45

Elles auront lieu à l'entrée du parc concurrents 1

Vérifications nécessitant un démontage, elles seront effectuées au Garage : S.FRESNAY

Adresse : ZA de la Varenne à Morée

Taux horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire, leur licence et sont tenus de présenter le Passeport Technique Historique (PTH / PTN) ainsi que le passeport technique 3 volets.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le 7 juillet 2019 à 9h30.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

Pesage des voitures : un contrôle pourra avoir lieu à proximité de la salle de l'horloge à FRETEVAL le 7 juillet 2019.

1.5P. DISPOSITIONS PARTICULIERES

aucune

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte et slaloms.

ARTICLE 3P. INSCRIPTIONS

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

Gérard EDOUARD - ECURIE 41 - 7 avenue Paul Reneaulme 41000 BLOIS

Tél.: 02 54 78 18 41 Portable : 06 12 08 75 88 Mail : gerard.edouard@wanadoo.fr

jusqu'au 2 juillet 2019 à minuit.

Les droits d'engagement sont fixés à 100 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur et à 200 € pour ceux la refusant.

Une remise de 15 € sera accordée aux membres de l'Ecurie 41 à jour de leur cotisation, sur présentation de leur carte aux vérifications administratives.

Les chèques seront établis à l'ordre de : **ECURIE 41**

Pour être valables, les engagements devront **obligatoirement** être accompagnés des droits d'engagement.

Il est impératif de joindre à l'engagement une photocopie de la 1^{ère} et de la 10^{ème} page du PTH.

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 65, les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision par mail.

ARTICLE 4P. VOITURES ADMISES

4.1P. VOITURES ADMISES

Le nombre des voitures admises est fixé à 130 au maximum pour les trois plateaux confondus (Moderne, VHC, VHRS)

Conditions d'admission des voitures : voir règles spécifiques des Courses de Côte VHC.

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie : N.A. (J1). B & Classic de Compétition.

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES - EQUIPEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte.

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau de sécurité.

ARTICLE 5P. PUBLICITES

Voir règlement standard des courses de côte.

Fera l'objet d'un additif.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La course de côte de FRETEVAL a le parcours suivant :

La course se déroulera en trois montées.

Procédure de départ : chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard des courses de côte.

Départ : D 2

Arrivée : CR 11 "Les Varennes"

Pente moyenne : 5 %

Longueur du parcours : 1400 m

Modalités de retour au départ : certaines voitures (ex. Doubles Monte) reviendront au départ par la route de course accompagnées de la voiture du Directeur de Course aux essais libres, essais chronométrés et trois montées de course. Certaines voitures rejoindront le départ par la route de Courcelles. L'information sera transmise par le Directeur de Course.

Le parc de départ sera situé sur la D 2

Le parc d'arrivée sera situé dans les parcs concurrents, sur plateau.

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès au départ se fera par la D 357 et la D 2.

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la D2

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des courses de côte.

6.5P. PARC CONCURRENT

Les deux parcs concurrents seront situés au centre du village, tous groupes confondus.

Les parcs concurrents seront accessibles à partir de 10h, le vendredi 5 juillet 2019.

Les remorques pourront être garées au parc "Fonderie" à proximité de la ligne de départ. Le parc sera fermé dans la nuit du samedi 6 juillet au dimanche 7 juillet 2019.

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (sous peine de disqualification d'office) pour tous les concurrents classés est situé à l'intérieur des parcs concurrents 1 et 2.

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés près de la salle de l'horloge (PC) et près de l'entrée du parc concurrents 1, pendant les vérifications, les essais, la course et pendant le délai de réclamation après l'arrivée.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur les tableaux d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra au PC, salle de l'horloge.

Téléphone de la permanence : 0661586575

Centre de secours le plus proche : MOREE, tél.: 0254827073

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

7.2P. CONFERENCE AUX PILOTES (BRIEFING)

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu sur la ligne de départ le 7 juillet 2019 à 13h20.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

7.3P. COURSE

Voir règlement standard des courses de côte.
Procédure de départ : feux tricolores.

7.3. 1P - ORDRE DE DEPART

Pour les essais et la course, les concurrents de la Course de Côte VHC partiront devant les concurrents de l'épreuve "moderne".

7.3. 2P - ESSAIS

Tous les concurrents sont tenus d'effectuer au moins une montée d'essais de bout en bout.
Pour les essais chronométrés, **les N°301 à 309 partiront en fin de grille dans l'ordre croissant des N°.**

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des courses de côte.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Le classement des essais s'effectuera sur la base du meilleur temps des essais
Le classement de la course s'effectuera sur la meilleure des trois montées.
En cas d'ex-æquo, le classement sera effectué en tenant compte du meilleur temps réalisé dans l'une des autres montées.

Voir règlement standard des courses de côte.

Les classements provisoires seront établis :

- 1 classement séparé pour chacun des groupes 1, 2, 3, 4, 5, 6/7, 8/9
- 1 classement séparé pour chacune des classes
- 1 classement séparé pour les voitures des groupes N, A, (J1), B, Classic

ARTICLE 10P. PRIX

10. 2P - PRIX

Aucun prix financier ne sera remis

10. 5P - REMISE DE COUPES

Elle se déroulera le 7 juillet 2019 à l'issue de l'affichage des résultats définitifs. Elle aura lieu salle de la Fonderie de FRETEVAL, proche du PC.

10. 6P - REMISE DES PALMARES

Les concurrents pourront retirer le palmarès à l'issue de la remise des coupes.